



Département de l'AIN
Arrondissement de BELLEY
Canton de LAGNIEU
Commune de SAINT-VULBAS

NOMBRE
de conseillers en exercice : 15
de présents : 11
de votants : 15

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 29 novembre 2024

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire,
M Jacques ROLLAND, Mme Mara PHILIP, Marie-Odile ROUSSELET, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU,
Corinne DRUHET, Fabrice MONNERY, Rémy BARGE, Karine MARTIN et Sébastien GUILLON

Excusé :

Procurations : Daniel DALLERY à Jacques ROLLAND
Sylvain BOUVIER à Fabrice MONNERY
Maryline JAMES à Corinne DRUHET
Sandrine RAVET à Karine MARTIN

Secrétaire : Marie-Odile ROUSSELET

Date de la convocation : 22 novembre 2024

Délibération N°120 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie Article L 2122-22 du CGCT

REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette HT	Dépense HT	Sans impact financier
120	115-2024	AMBIS – PC Lenovo DGS		1 254.40 €	
120	116-2024	JVS MAIRISTEM – Abonnement rdv online		474.85 €	
120	117-2024	SIC Etanchéité – MAPA reprise étanchéité puits de lumière		3 915.00 €	
120	118-2024	NETLOR – Borne consultation/réservation/achat – Centre aquatique		14 950.00 €	
120	119-2024	JUDIVERRE – Fenêtre et volets 10 chambres MAPA		57 085.38 €	
120	120-2024	CTPG – Béton bitumineux – 505 rue CF		12 579.39 €	
120	121-2024	CTPG – Bicouche – Impasse des Ormeaux Marcilleux		10 559.14 €	
120	122-2024	AIGA – Logiciels CLSH +hébergement / assistance technique		4 658.00 € + 2 229.00 / an	
120	123-2024	HAULOTTE – Batterie Nacelle CIR		3 193.98 €	
120	124-2024	AMEDYS – Réaménagement R + 1 – 505 rue CF		13 760.00 €	
120	125-2024	PILLIU – Réaménagement R + 1 – 505 rue CF		1 730.00 €	
120	126-2024	SOCATRA – Bicouche trottoirs Gaboureux		24 850.00 €	
120	127-2024	BUGEY PEINTURE – Plâtrerie peinture pour fenêtres et volets - 10 chambres MAPA		13 520.00 €	
120	128-2024	CAVIFROID – Aménagement intérieur MAPA		5 500.00 €	
120	129-2024	SERVIGNAT – Séparation réseau chauffage et plomberie – 11 rue des Sources		22 229.33 €	
120	130-2024	AMBIS – Renouvellement Contrats : CPH9024 - Pack 58 heures - Mairie CPH10903 – Pack 16,5 heures - Ecole		4 853.92 € / an 1 395.00 € / an	
120	131-2024	COMAT ET VALCO – 90 tables et 150 chaises CIR		21 120.00 €	
120	132-2024	HE BLAD – Table multi jeux – Ping Pong – Babyfoot – Aires de jeux		8 333.33 €	

Délibération N°121 : Réhabilitation d'un bâtiment pour la création de bureaux au 505 rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenant 1 Lots 2 et 4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°122.1 : Aménagement d'une maison de la culture et amphithéâtre - L'Orangerie – 216 rue du Centre - Missions SPS, Contrôle technique, reconnaissance en sondage et diagnostic avant travaux

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer :
- le contrat SPS pour un montant de 3 250.00€ HT avec l'entreprise ELYFEC,
 - le contrat Contrôle technique pour un montant de 6 750.00€ HT avec l'entreprise QUALICONSULT,
 - l'offre de diagnostic amiante et plomb avant travaux pour un montant de 2 070.00€ HT avec l'entreprise QUALIDIA,
 - l'offre de reconnaissance en sondage pour un montant de 1 710 € HT avec l'entreprise SALA Constructions,
 - les autorisations d'urbanisme afférentes.

Délibération N°123 : Autorisation d'encaissement de chèques de remboursement

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser :
- 1 virement de 4 056.00€ de la CCPA pour règlement de la facture émise concernant les festivités du Tour de France le 3 juillet 2024,
 - 1 chèque de 1 208.00€ de l'association Les Villimotards pour règlement des repas du Tour de France le 3 juillet 2024,
 - 4 chèques de VEOLIA pour trop perçu émis au nom de la commune de Saint-Vulbas sur le budget principal :
 - ✓ 181.86 €
 - ✓ 803.39 €
 - ✓ 237.58 €
 - ✓ 29.81 €.
 - 1 chèque de 930.50€ de TOTAL ENERGIES pour trop perçu émis au nom de la commune de Saint-Vulbas sur le budget principal,
 - 1 chèque de 67.60€ de EDF pour trop perçu émis au nom de la commune de Saint-Vulbas sur le budget principal,

Délibération N°124.1 : Budget principal - Décision modificative n°2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la décision modificative N°02 comme suit :

DM N°02 - commune

Fonctionnement Dépenses		Investissement Dépenses	
Article	Montant	Article	Montant
65561	-25 000,00		
657363	25 000,00		
Total	0,00	Total	0,00
Fonctionnement Recettes		Investissement Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
Total	0	Total	0,00

Délibération N°125 : Budget annexe Centre aquatique - Décision modificative n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la décision modificative N°01 comme suit :

DM N°01 – centre aquatique

Fonctionnement Dépenses		Investissement Dépenses	
Article	Montant	Article	Montant
615228	-15 000,00		
64131	15 000,00		
Total	0,00	Total	0,00
Fonctionnement Recettes		Investissement Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
		21352	100 000,00
		2313	-100 000,00
Total	0	Total	0,00

Délibération N°126 : Remboursement frais avancés par un élu

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement des frais engagés par Mme Mara PHILIP pour un montant de 79.10 €.

Délibération N°127 : Recensement de la population de la Commune – Rémunération des agents recenseurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la rémunération des agents recenseurs sur la base d'un forfait correspondant sur la base du régime indiciaire en heures supplémentaires et dit que les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits au Budget Primitif – exercice 2025 en recettes pour le montant des sommes allouées par l'Etat, et en dépenses pour une somme équivalente à la rémunération des agents recenseurs.

Délibération N°128 : Participation maintien salaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité, de l'établissement pour le risque Prévoyance, de retenir pour le risque Prévoyance la labellisation, de fixer le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit à : 10 € mensuel (il est précisé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation), de verser la participation financière aux agents titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité et prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Délibération N°129 : Règlementation de l'occupation du domaine public et mise en place d'une redevance pour les commerces-ambulants type food truck ou véhicule similaire - Modification de la délibération n°113 du 27 septembre 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la mise en place de la participation forfaitaire à l'électricité et à la gestion des ordures ménagères, autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette délibération et à signer tous documents nécessaires et décide que la présente délibération sera publiée et communiquée aux parties intéressées pour en assurer la bonne application.

Pour information :

- Le Moulin : les vérifications électriques ne sont pas bonnes, fermeture du local mis à disposition aux associations ;
- Audit réalisé au cimetière : note obtenue 16/20 ;
- Des terrains constructibles sont mis en vente par la commune.

La séance est levée à 21h15.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 20 décembre 2024.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date	Acte N°	Objet de l'acte	Class.	Folio
29/11/2024	120	Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie Article L 2122-22 du CGCT	1.2	2024/172
29/11/2024	121	Réhabilitation d'un bâtiment pour la création de bureaux au 505 rue Claires Fontaines - Marchés de travaux - Avenant 1 Lots 2 et 4	1.1	2024/173
29/11/2024	122	Aménagement d'une maison de la culture et amphithéâtre L'Orangerie - 216 rue du Centre - Missions SPS, Contrôle technique, reconnaissance en sondage et diagnostic avant travaux	1.1	2024/174
29/11/2024	122.1	Aménagement d'une maison de la culture et amphithéâtre L'Orangerie - 216 rue du Centre - Missions SPS, Contrôle technique, reconnaissance en sondage et diagnostic avant travaux Annule et remplace la délibération n°122	1.1	2024/175
29/11/2024	123	Autorisation d'encaissement de chèques de remboursement	7.10	2024/176
29/11/2024	124	Budget principal - Décision modificative n°2	7.1	2024/177
29/11/2024	124.1	Budget principal - Décision modificative n°2 Annule et remplace la délibération n°124	7.1	2024/177
29/11/2024	125	Budget annexe Centre aquatique - Décision modificative n°1	7.1	2024/179
29/11/2024	126	Remboursement frais avancés par un élu	7.10	2024/180
29/11/2024	127	Recensement de la population de la Commune - Rémunération des agents recenseurs	4.1	2024/181
29/11/2024	128	Participation maintien salaire	4.1	2024/182-183
29/11/2024	129	Règlementation de l'occupation du domaine public et mise en place d'une redevance pour les commerces-ambulants type food truck ou véhicule similaire - Modification de la délibération n°113 du 27 septembre 2024	3.5	2024/184

Le secrétaire de séance



Marie-Odile ROUSSELET

Le Maire,



Marcel JACQUIN